

---

# STATUT NATIONAL ETUDIANT ENTREPRENEUR

---

---

## 1. QU'EST-CE QUE LE SNEE ?

---

Le SNEE permet aux étudiants, diplômés au moins du bac ou d'un équivalent, d'élaborer un projet d'entreprise ou associatif en bénéficiant de nombreux avantages, notamment :

- Aménagement d'emploi du temps et équivalence ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits),
- Réaliser son projet entrepreneurial à la place d'un stage,
- Accompagnement par un mentor, un enseignant ou un référent entrepreneuriat,
- Être introduit dans l'écosystème entrepreneurial et le réseau des 33 PEPITE (Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat),
- Accéder à un diplôme « D2E » (diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur),
- Bénéficier d'un portage juridique grâce au Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise,
- Bénéficier d'aide pour financer son projet (concours nationaux ou régionaux ; prêts d'honneur, levée de fonds...),
- Prolonger le droit aux bourses.

---

## 2. COMMENT OBTENIR LE SNEE ?

---

- Déposer sa candidature sur la plateforme nationale : [snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
- Passer en comité d'engagement
- En fonction de votre motivation et du niveau de formalisation de votre projet, le statut vous est délivré.

---

## 3. QUI CONTACTER DANS LES ALPES-MARITIMES ?

---

- **PEPITE PACA EST**

Pôle Universitaire St Jean d'Angély  
Bâtiment 1 - Bureau 233  
24 avenue des Diables Bleus  
06357 Nice Cedex 4  
[pepitemacaest@unice.fr](mailto:pepitemacaest@unice.fr)

---

#### 4. LIENS INTERNET UTILES

---

Retrouvez toutes les infos sur :

- [pepite-France.fr](http://pepite-France.fr)
- [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)
- [enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)